

Compte rendu de la réunion du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental de la Loire (CHSCTD) du vendredi 10 décembre 2021

Président de séance :

- Monsieur Dominique POGGIOLI, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire

Membres présents :

Représentant de l'administration :

- Madame Armelle KHEDER, secrétaire générale des services de l'éducation nationale de la Loire

Représentants du personnel :

- Monsieur Yves BORNARD, FSU
- Monsieur Jean-Yves CAPDEVIELLE, FSU
- Madame Françoise CHAVASSIEUX, UNSA éducation
- Madame Elodie ESCOFFIER, FSU
- Monsieur Florent JOLIS, FSU, secrétaire du CHSCT départemental
- Madame Cécilia MASSON, FSU
- Madame Mathilde POINT, UNSA éducation

Membres également présents :

- Madame Valérie ALVERGNAT, assistante sociale du personnel
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention départemental
- Madame Aurélie HECK, infirmière de santé au travail
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

La séance se tient en présence, dans les locaux de la DSDEN de la Loire et en visio conférence.

Monsieur l'inspecteur d'académie ouvre la séance à 14h00.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à ce CHSCTD.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale UNSA éducation.

Les représentants du personnel donnent lecture d'une déclaration liminaire au titre de l'organisation syndicale FSU.

Concernant la fusion des CHSCT et des comités techniques (CT) au sein des comités sociaux d'administration (CSA), monsieur l'inspecteur d'académie rappelle que les CSA seront mis en place à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022. Les nouvelles dispositions seront alors mises en œuvre dans le respect des textes.

Concernant les difficultés liées au non-remplacement des enseignants, certains temps de formation ont été suspendus et le recrutement de contractuels a été possible. Malgré l'épidémie qui touche les services de l'éducation nationale de plein fouet, les enseignants, les directeurs d'école et les chefs d'établissement sont au rendez-vous sur le terrain, comme à chaque fois. Il est difficile d'anticiper ces vagues successives. Le système éducatif est au centre de notre république et il est primordial de le maintenir.

Approbation du projet de compte rendu de la réunion du CHSCTD du 2 juillet 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Approbation du projet de compte rendu de la visite du CHSCTD du collège Mario Meunier à Montbrison le 22 octobre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Madame la secrétaire générale précise que pour les personnels qui se sont faits connaître et qui ont fait remonter leurs difficultés, une priorité est donnée auprès de la médecine de prévention. Pour ceux qui le souhaitent, ils pourront être accompagnés par un psychologue du travail.

Concernant la situation plus globale de la direction de l'établissement, celle-ci est prise en charge par la direction des ressources humaines des services académiques.

Les représentants du personnel FSU demandent si le compte rendu sera transmis à la direction de l'établissement et aux personnels du collège Mario Meunier.

Madame la secrétaire générale précise que les modalités de transmission au chef d'établissement et aux personnels seront gérées par la DRH afin qu'elle se passe dans la plus grande sérénité possible.

Le conseiller de prévention indique que suite à un avis du CHSCTA, le compte rendu n'est normalement pas transmis aux personnels ; cette prérogative étant laissée au chef d'établissement.

Les représentants du personnel FSU ajoutent que les personnels du collège sont très en attente et qu'il conviendrait qu'ils soient informés rapidement des mesures prises suite à l'instruction du dossier.

Choix des dates pour les visites du CHSCTD et pour les réunions du CHSCTD

Madame la secrétaire générale indique les dates choisies suite au groupe de travail (GT):

- Lycée professionnel Albert Thomas à Roanne, le vendredi 11 février 2022
- Ecole primaire Les Vernes à Rive-de-Gier, le vendredi 1^{er} avril 2022
- Collège Gambetta à St-Etienne, le vendredi 6 mai 2022

Concernant les réunions du CHSCTD :

- Le vendredi 18 mars 2022, le matin
- Le vendredi 24 juin 2022, le matin, avec un GT préparatoire le vendredi 10 juin 2022

Les dates des autres GT préparatoires seront fixées ultérieurement.

Point sur la crise sanitaire

Madame la secrétaire générale indique un certain nombre de points.

Depuis le 29 novembre 2021, on ne parle plus de fermeture de classes mais de suspension d'accueil des élèves jusqu'à la présentation d'un résultat négatif à un test RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé ou salivaire, ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé.

A compter du 9 décembre, les écoles sont passées au niveau 3 – ORANGE du protocole.

La fermeture d'une classe est décidée par la cellule covid 42 si 3 élèves hors fratrie sont détectés positifs sur une période de 7 jours. A ce jour, une cinquantaine de classes sont fermées pour cause de cluster.

Il n'y a pas de cas graves chez les élèves.

Le ministère a publié une nouvelle foire aux questions (FAQ) le 8 décembre.

L'activité natation reste autorisée.

Pour faciliter le travail des directeurs d'école et désengorger la cellule covid, les questions et situations récurrentes ont été synthétisées dans un schéma. Ce document a été envoyé.

La cellule covid 42 traite entre 200 et 250 cas par jour, concernant essentiellement des élèves.

Les représentants du personnel UNSA éducation soulèvent trois points. Ils demandent si les enseignants doivent assurer un enseignement en présentiel et en distanciel, suite à une suspension de l'accueil des élèves. Ils souhaitent également avoir des précisions sur la gestion des élèves présents à l'école sans enseignant et la possibilité de renvoyer ces élèves à la maison. Ils s'interrogent enfin sur la gestion des élèves d'ULIS.

Pour le premier point, madame la secrétaire générale répond qu'en accord avec les IEN, le temps de suspension sera mis à profit pour préparer le travail donné aux élèves.

Les représentants du personnel font remarquer qu'en pratique cela ne se passe pas comme cela car certains élèves reviennent au bout de 2 heures en classe et ensuite de façon échelonnée. Se pose également la difficulté d'accès aux outils numériques pour certains élèves.

Madame la secrétaire générale répond qu'un plan de continuité pédagogique a été mis en place par les écoles. Il peut servir de base pour gérer ces situations.

Pour le second point, cela relève d'une gestion au cas par cas.

Les représentants du personnel UNSA éducation proposent que des directives claires et écrites et communes à toutes les circonscriptions soient données aux directeurs d'école. Ils rappellent que ce sont les enseignants et les directeurs qui sont en première ligne face aux parents et que certaines situations créent des risques psycho sociaux.

Madame la secrétaire générale prend note de cette proposition et la fera remonter.

Les représentants du personnel FSU sont d'accord avec cette proposition. Ils indiquent avoir sollicité madame l'adjointe au DASEN pour qu'un courrier type soit fait en ce sens, afin de dégager les équipes de cette responsabilité.

Madame la secrétaire générale se mettra en lien avec elle et reviendra vers les représentants du personnel.

Pour le troisième point, la consigne est claire. Les élèves restent sur l'un des deux formats, soit à 100% dans le dispositif, soit à 100% en inclusion. Cette consigne a été transmise ce jeudi par l'IEN ASH.

Les représentants du personnel UNSA éducation souhaitent ensuite avoir des précisions concernant la mise en place des tests réactifs suite à la survenue d'un cas covid élève dans une classe, annonce faite par le MENJS.

Madame la secrétaire générale indique que le département du Rhône (entre autres) a testé ce dispositif pendant un mois. La logistique est lourde et les laboratoires n'étaient plus en capacité de répondre. Seulement 10% des situations pouvaient être traités. Ce n'est donc pas ce qui a été retenu in fine par le ministère.

Les représentants du personnel FSU s'interrogent sur le second degré.

Madame la secrétaire générale précise que 80% des élèves testés positifs sont des élèves du premier degré. Les effets de la vaccination sont visibles. Le taux de vaccination des 12-17 ans sur le département est d'environ 75%. Elle ajoute que le second degré est resté sur le protocole de niveau 2 – JAUNE.

Suite à une question des représentants du personnel FSU, madame la secrétaire générale indique que ce pourcentage est communiqué par l'ARS, la DSDEN ne disposant pas de chiffres concernant la vaccination.

Les représentants du personnel UNSA éducation alertent sur le fait que des familles ne feront pas tester leurs enfants et qu'il y a des cas hors école.

Madame la secrétaire générale précise que les cas positifs élèves hors école sont gérés par la CPAM et l'ARS. Dans le cadre familial, l'éviction est de 17 jours avec tests à J0 et J17 et hors cadre familial (clubs sportifs par exemple), l'éviction est de 7 jours avec tests à J0 et J7. Les familles de ces élèves sont destinataires du même courrier que pour les cas école.

Les représentants du personnel FSU font remarquer que la communication du MENJS se fait par les médias. Pour eux, la transcription immédiate sur le site du ministère de la décision d'étendre l'expérimentation des tests réactifs est fautive et inapplicable. L'injonction de ne plus brasser les élèves se heurtent au manque flagrant de remplaçants.

Les représentants du personnel FSU souhaitent faire remonter quelques cas d'écoles qui ont été ou sont toujours confrontés à de longues périodes sans remplacement : Grand-Clos, La Cottencière et Solaure à St-Etienne, Jean Moulin à Rive-de-Gier, Marengo à Roanne, Pasteur à St-Genest-Lerpt, Mably bourg et

Bussières.

Madame la secrétaire générale se rapprochera des IEN.

Les représentants du personnel FSU indiquent que sur l'école de la Cottencière à St-Etienne, le directeur s'est vu reprocher de ne pas participer à l'effort collectif en prenant en charge une classe car déchargé à temps complet.

Les représentants du personnel UNSA éducation demandent si d'autres directeurs ont reçu cette injonction et ajoute que cette école est une nouvelle fois ciblée.

Madame la secrétaire générale n'en a pas connaissance. Elle se rapprochera de l'IEN.

Les représentants du personnel FSU souhaitent évoquer le cas de personnels n'ayant pas de passe sanitaire et qui vont participer à des sorties scolaires pour lesquelles le passe sanitaire est exigé.

Madame la secrétaire générale répond que dans ce cas, le personnel doit se retirer du projet de sortie scolaire.

Les représentants du personnel FSU poursuivent sur le cas du collège Pierre Joannon à St-Chamond où deux classes ont été fermées suite à des cas covid élèves, 4 dans une classe et 3 dans une autre. La cheffe d'établissement a suivi les recommandations de l'ARS. Ils demandent si des règles existent dans le second degré pour la fermeture des classes.

Madame la secrétaire générale répond que le principe de cluster est le même que pour le premier degré et que les mêmes modalités s'appliquent.

Bilan du GT RSST: présentation de la trame de gestion type à destination des IEN de circonscription pour le traitement des fiches du RSST dématérialisé

Cette trame a été communiquée aux membres.

Madame la secrétaire générale tient à remercier monsieur Gilles Pichon, IEN, pour sa contribution.

Un deuxième temps de travail est prévu pour sa déclinaison pour le second degré. Monsieur le principal du collège du Pilat y est associé. Il conviendrait également d'associer un chef d'établissement de lycée, car les problématiques sont souvent différentes.

Les représentants du personnel n'ont pas de remarques particulières à formuler.

La trame sera présentée en conseil d'IEN. Elle sera mutualisée avec le CHSCTA et les CHSCTD de l'Ain et du Rhône.

Les représentants du personnel FSU souhaitent connaître l'avancée des travaux du GT du CHSCTA sur le RDGI.

L'inspecteur santé et sécurité au travail indique qu'il n'y a pas d'avancées à ce jour. La mise en œuvre doit passer par la DSI. C'est la conseillère de prévention académique qui suit ce dossier.

Point sur l'expérimentation de la doublette d'assistants de prévention, éducation nationale et conseil départemental

L'inspecteur santé et sécurité au travail apporte les précisions suivantes. Les deux collèges retenus pour l'expérimentation sont le collège Antoine Guichard à Veauche et le collège Jules Ferry à Roanne.

Une visite santé et sécurité au travail formative de chaque collège sera programmée avec le chef d'établissement, l'adjoint gestionnaire, les deux assistants de prévention éducation nationale et conseil départemental, la conseillère de prévention du département et le conseiller de prévention éducation nationale ainsi que l'agent en charge de la fonction d'inspection (ACFI) pour le département.

Madame la secrétaire générale précise que l'intérêt est d'arriver à une culture commune dans le domaine de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et de mettre en place une convention du type de celle existant avec la région.

Les représentants du personnel UNSA éducation souhaitent savoir si des conventions existent dans l'Ain et le Rhône.

L'inspecteur santé et sécurité au travail répond qu'une telle convention existe pour l'Ain mais pas pour le Rhône. Dans l'Ain, les assistants de prévention de la collectivité départementale sont formés en même temps que les assistants de prévention éducation nationale.

Les dates de ces deux inspections seront fixées très prochainement.

Point sur la journée de formation sur le DUERP pour les assistants de prévention de circonscription (APC)

Un point d'information sera fait lors du prochain conseil d'IEN avant de fixer une date pour cette journée.

L'inspecteur santé et sécurité au travail apporte la précision suivante. Le MENJS travaille actuellement à la mise en place d'une application DUERP nationale pour la rentrée 2022, pour tous les établissements, écoles et services.

Il pourrait donc être utile d'attendre avant de fixer la date de la journée de formation des APC.

Point sur la formation des nouveaux membres du CHSCTD

La formation des nouveaux membres du CHSCTD nommés en 2020/2021 et 2021/2022 est prévue, sous réserve de l'évolution des consignes sanitaires.

Quatre membres élus au CHSCTD sont concernés : mesdames Escoffier, Perlo, Tomasini et monsieur Bornard.

Trois dates ont été fixées : les 10 janvier, 24 janvier et 8 février 2022. La formation se déroulera au collège Daisy-Georges Martin à Irigny (sud de Lyon).

Retour de la visite du CHSCTD de l'école élémentaire Marcel Pagnol à la Ricamarie du 20 mai 2019

Le secrétaire du CHSCTD, en charge du suivi des visites de site par le CHSCTD, indique que la directrice de l'école a communiqué des éléments suite à la visite.

Il y avait deux types de suggestions.

Concernant les suggestions bâtimentaires et matériels en direction de la ville de La Ricamarie, des avancées ont eu lieu mais tout n'est pas réglé.

Concernant la relation avec les familles les plus éloignées de l'école, des travaux ont été lancés en lien

avec différents partenaires. Les résultats sont encourageants. L'équipe d'école est plutôt satisfaite des avancées réalisées et des liens créés.

Pour une prochaine visite d'école, il pourrait être intéressant de réfléchir à une manière plus pertinente de communiquer les suggestions de la délégation à la collectivité, pour celles la concernant.

La responsabilité des directeurs d'école

Madame la secrétaire générale a relancé le service juridique.

Point sur le risque amiante : suivi des situations et perspectives de suivi notamment pour les écoles stéphanoises – Suivi des personnels après une exposition

L'inspecteur santé et sécurité au travail revient sur la situation de l'école Chavanelle à St-Etienne. La situation, si elle a été très tendue au début, est maintenant apaisée. Les matériaux amiantés qui posaient problème ont été recouverts. Une solution transitoire a été trouvée pour les huisseries des fenêtres avant leur remplacement programmé.

Il souligne que cette situation lui a permis de créer des contacts et des liens privilégiés avec les services Education et Bâtiments de la ville de St-Etienne.

Il a d'ailleurs été contacté récemment par la directrice du service Education pour l'école de Centre-Deux à St-Etienne, concernant un changement d'huisseries.

Il précise que pour traiter ce type de situation, il faut impérativement un climat serein et apaisé avec la collectivité.

Concernant le suivi des personnels, une enquête a été diligentée par la conseillère de prévention académique sur des personnels d'une certaine classe d'âge afin que ces personnels puissent bénéficier d'une visite médicale.

L'inspecteur santé et sécurité au travail indique que deux médecins du travail de l'académie vont quitter leur fonction prochainement. Il reste donc un médecin du travail pour l'académie plus un médecin du travail à temps partiel pour le département de l'Ain.

L'infirmière de santé au travail précise qu'une campagne de recrutement est en cours.

Les personnels qui le souhaitent peuvent demander à être reçus.

Les représentants du personnel FSU souhaitent que les documents techniques amiante (DTA) des écoles et leur mise à jour soient communiqués au directeur d'école début 2022 afin qu'ils puissent être sûrs de posséder le DTA le plus récent. Ils demandent que la DSDEN communique en ce sens auprès de la collectivité.

L'inspecteur santé et sécurité au travail a rappelé à la collectivité l'obligation de fournir le DTA, qui doit être à la disposition de l'exploitant. Plutôt qu'une demande émanant du directeur académique, il propose de relayer lui-même cette demande auprès de la collectivité.

Les représentants du personnel FSU souhaitent simplement que les directeurs reçoivent le dernier DTA de leur école début 2022, peu importe les modalités retenues pour la demande.

Ils soulèvent le cas de l'école de Solaure où une pièce mitoyenne de deux classes est condamnée depuis environ 5 ans car susceptible de contenir de l'amiante. Elle est utilisée pour du stockage de matériels. Les enseignants s'interrogent.

La ville de St-Etienne sera sollicitée sur cette situation.

Madame la secrétaire générale approuve la proposition de l'ISST d'être l'interface avec la collectivité sur cette problématique. Il fera un point au prochain CHSCTD.

Le référent égalité professionnelle pour la Loire

Madame la secrétaire générale apporte les éléments suivants.

Ce référent égalité professionnelle a vocation à être la personne ressources pour les problématiques professionnelles d'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention des violences.

Une référente a été nommée pour l'académie, une pour le département de l'Ain et une pour le département du Rhône.

Les représentants du personnel FSU proposent la candidature de madame Claire Rollet, enseignante, membre élue au CHSCTD.

Madame la secrétaire générale soumettra cette candidature à monsieur l'inspecteur d'académie.

Les représentants du personnel FSU demandent s'ils peuvent évoquer quelques situations particulières.

Madame la secrétaire générale rappelle qu'il avait été décidé, lors de la précédente tenue de l'instance, de dissocier les situations particulières de la réunion du CHSCTD. Les situations particulières sont examinées lors du GT préparatoire.

Le secrétaire du CHSCTD fera remonter ces situations au secrétariat général par mail.

Comme évoqué dans leur déclaration liminaire, les représentants du personnels FSU souhaitent la remise en place de GT crise sanitaire régulier dès le mois de janvier 2022.

Madame la secrétaire générale valide cette proposition. Elle propose un premier GT le vendredi 7 janvier 2022 à 11h.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de souhaits d'intervention et l'ordre du jour étant épuisé, madame la secrétaire générale remercie les membres pour leur contribution et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 16h20.

Fait à Saint-Etienne, le 12 décembre 2021

Le président de séance

Dominique POGGIOLI

